

GYMNASE DE BURIER



2019 - 2020



gymnase BURIER

19
20

Table des matières

Direction – Administration – Services	2
Corps enseignant	6
Maître·sse de classe	12
Chef·fe·s de file	14
Répondant·e·s	14
La formation gymnasiale	15
Horaire journalier	18
Dates des vacances scolaires	18
Mémento	19
Situations particulières d'élèves	20
Renseignements généraux	20
Fréquentation des cours	26
Règlement interne du Gymnase de Burier	28
Notes	33
Plan d'accès, parkings et zone fumeur	35

La Direction, le corps enseignant et le personnel administratif et technique sont heureux de vous accueillir dès le lundi 26 août 2019.

Le Gymnase de Burier est l'un des douze gymnases vaudois. Il comprend une École de maturité, une École de culture générale et une École de commerce et il accueille des élèves domicilié·e·s dans une zone qui s'étend du Lavaux au Chablais en passant par la Riviera et le Pays d'Enhaut.

Pour l'année scolaire 2019-2020, environ 170 professeur·e·s encadreront près de 1650 élèves réparti·e·s dans 70 classes.

Direction – Administration – Services

Les informations détaillées concernant les domaines d'activité de chacun des membres de la Direction ainsi que le fonctionnement de l'administration et des différents services sont disponibles sur notre site internet www.gymnasedeburier.ch.

DIRECTION

Mme Agnès-Valérie BESSIS, directrice
M. Frédéric BAECHLER, doyen
Mme Sabina DI GREGORIO ROCHAT, doyenne
Mme Carine GAILLARD BALLANDRAS, doyenne
M. Cédric ISCHI, doyen
M. Nicola LUCIFORA, doyen
M. Gilbert MAILLARD, doyen

La directrice, les doyennes et les doyens reçoivent sur rendez-vous.

SECRETARIAT

Mme Mariette BAUD BERSET, responsable du secrétariat
Mme Chloé AKDAG, secrétaire
Mme Catherine MAILLARD, secrétaire
Mme Catherine MAYOR, secrétaire
Mme Annick MELIKIAN, secrétaire
Mme Christelle VIKESNEL, secrétaire comptable
Mme Milica MARJANOVIC, apprentie
M. Hugo CHAPUISAT, apprenti

Tél : 021 316 93 33

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 07h45 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 (le vendredi jusqu'à 16h00). Sauf cas urgent, les messages téléphoniques personnels ne sont transmis ni aux élèves ni aux maîtres.

CONCIERGERIE

M. Bernard MARTIN, chef concierge
M. Patrick DUPERREX, concierge
M. Roger DUPERREX, concierge
M. Éric JOLLIET, concierge

Tél : 021 316 93 47

Les bâtiments sont ouverts de 07h00 à 17h15.

Le service de conciergerie est à disposition de 08h00 à 08h15 et de 13h20 à 13h35 pour répondre aux demandes urgentes.

BIBLIOTHÈQUE

Mme Agnès PARIAT, bibliothécaire

Mme Julia MILLS, bibliothécaire

Mme Emilie BRATSCHI, apprentie

Tél : 021 316 93 10

biblio@gyburier.educanet2.ch

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 16h45.

TECHNICIENS EN AUDIOVISUEL

M. Jérémy ABBOTT

Tél : 021 316 93 01

LABORANTINES-PRÉPARATRICES

Mme Nary VEAL-GUTMANN, biologie

Mme Nadia BERSET, chimie

RESTAURANT ET CAFÉTÉRIA

Restaurant, tél : 021 316 93 23

Cafétéria, tél : 021 316 93 15



Le Gymnase de Burier dispose d'une équipe de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire dont la mission est de contribuer au bien-être **physique, psychique et social** des élèves au sein de l'établissement et de répondre à leurs besoins individuels et collectifs.

Ses membres collaborent avec la Direction, les enseignant·e·s et les étudiant·e·s à la mise en place de projets de prévention, de promotion de la santé au sens global, et autour de thématiques sociétales et culturelles.

SERVICE DE SANTÉ

Tél : 021 316 93 32

Mme Katharina GUGGISBERG, infirmière en santé communautaire
katharina.guggisberg@avasad.ch, tél. 079 159 09 36

Mme Brigitte VAUGHAN, infirmière en santé communautaire
brigitte.vaughan@avasad.ch, tél. 079 159 22 20

Bureau e101

Du lundi au vendredi, les horaires sont à consulter sur le site Internet du gymnase.

Les infirmières sont présentes pour écouter, accompagner et orienter les élèves dans la recherche de solutions permettant le bien-être physique, psychique, relationnel et social dans leur vie quotidienne au sein de l'établissement.

Elles travaillent dans le respect de la confidentialité. Sur demande, elles collaborent avec les réseaux internes de l'établissement ou avec des partenaires externes.

Médecin scolaire : consulter le site Internet du gymnase

MÉDIATION SCOLAIRE

Mme Josephin PAWLOWSKI, médiatrice
josephin.pawlowski@vd.educanet2.ch, tél. 077 407 79 81

M. Christian TALON, médiateur
christian.talon@vd.educanet2.ch, tél. 021 964 67 19 ou 079 502 16 02

Mme Héloïse TISSOT, médiatrice
heloise.tissot@vd.educanet2.ch, tél. 078 842 10 48

Les médiateur·rice·s de l'établissement sont à l'écoute des élèves pour aborder des difficultés d'ordre scolaire, familial ou personnel et les aider à trouver des solutions. Les entretiens se déroulent dans la confidentialité.

SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

Mme Mélanie BRODARD GROSS, psychologue
melanie.brodard-gross@vd.ch, tél. 021 316 97 72

Bureau e216

Lundi de 12h00 à 18h00

Mardi de 08h30 à 18h00

Jeudi de 08h30 à 17h00

La psychologue reçoit les élèves sur rendez-vous (par téléphone ou par email) pour des entretiens individuels ou de famille qui ont lieu dans la confidentialité. Elle est également à disposition des parents et des enseignant·e·s qui s'interrogent sur des situations problématiques.

Elle propose un accompagnement psychologique pour différentes difficultés vécues dans le cadre scolaire :

- difficultés intellectuelles : apprentissage, mémoire, concentration ;
- difficultés émotionnelles : gestion des émotions et du stress, confiance en soi, anxiété ;
- difficultés relationnelles ou comportementales : isolement, inadaptation à la vie du gymnase, difficultés d'intégration dans la classe ;
- difficultés familiales : crises ou situation problématique en famille.

Elle peut également proposer des ateliers thématiques en groupes selon la demande.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Mme Lyse-Marie NAHAL, psychologue conseillère en orientation
lyse-marie.nahal@vd.ch, tél. 021 316 93 20

Bureau e104

Lundi à jeudi de 7h30 à 16h30

Vendredi de 7h30 à 12h00

La psychologue conseillère en orientation reçoit les élèves en consultation individuelle. Les entretiens sont confidentiels. Les fiches de demande de rendez-vous sont à disposition au secrétariat et au bureau de l'orientation. Au cours de ces entretiens individuels, les élèves peuvent, par exemple :

- recueillir des informations sur les professions et les voies d'études ;
- chercher à élaborer ou à préciser des projets scolaires et professionnels ;
- procéder à un bilan d'orientation ;
- mettre sur pied un dossier de postulation pour la recherche d'un stage, d'une place d'apprentissage ou d'un emploi et pour une préparation à l'entretien d'embauche.

Une documentation concernant la plupart des professions et des formations peut être consultée sur le site Internet www.vd.ch/orientation ou à l'adresse www.orientation.ch.

AUMÔNERIE

Mme Pierrette FARDEL, diacre de l'EERV
pierrette.fardel@eerv.ch, tél. 021 316 93 46 ou 077 433 51 00

Bureau e216

Consulter le site Internet du gymnase pour les heures de présence.

L'aumônière est à disposition des élèves, des enseignant·e·s et des membres du personnel pour des entretiens (individuels ou en groupes) concernant tout aspect de la vie personnelle, familiale, sociale ou spirituelle. Ces moments d'écoute sont naturellement vécus dans la discrétion du secret de fonction.

COORDINATION DES PROJETS PSPS

M. Philippe GERVAIX, délégué PSPS
philippe.gervaix@vd.educanet2.ch

Le délégué PSPS, de concert avec les membres du Groupe Promotion Santé, coordonne les actions et projets liés à la promotion de la santé et au développement durable au sein de l'établissement en collaboration avec la Direction, les enseignant·e·s et le Comité des élèves.

Corps enseignant

Les membres du corps enseignant reçoivent sur rendez-vous.

Am	Bruno ACKERMANN	<i>Histoire</i>	bruno.ackermann@vd.educanet2.ch
Ahm	Mourad AHMANE	<i>Informatique, bureautique</i>	mourad.ahmane@vd.educanet2.ch
Ami	Taraneh AMINIAN	<i>Chimie</i>	taraneh.aminian@vd.educanet2.ch
Amm	Grégoire AMMANN	<i>Éducation physique</i>	gregoire.ammann@vd.educanet2.ch
Bae	Frédéric BAECHLER	<i>Économie, informatique, bureautique</i>	frederic.baechler@vd.educanet2.ch
Bal	Maude BALLY	<i>Anglais</i>	maude.bally@vd.educanet2.ch
Bat	Ludovic BARDET	<i>Français, philosophie</i>	ludovic.bardet@vd.educanet2.ch
Ben	Jean-Yves BENGLOAN	<i>Physique</i>	jeanyves.bengloan@vd.educanet2.ch
Bet	Marc BERTHOLET	<i>Géographie, histoire</i>	marc.bertholet@vd.educanet2.ch
Bi	Catherine BERTINOTTI	<i>Musique</i>	catherine.bertinotti@vd.educanet2.ch
Bs	Katya BESANÇON	<i>Chimie</i>	katya.besancon@vd.educanet2.ch
Beo	Thivent BESSON	<i>Informatique, mathématiques</i>	thivent.besson@vd.educanet2.ch
Bes	Emmanuelle BESSON VERDAN	<i>Anglais</i>	emmanuelle.bessonverdand@vd.educanet2.ch
Bol	Léo BOLLIGER	<i>Français</i>	leo.bolliger@vd.educanet2.ch
Bon	Didier BONNAZ	<i>Physique</i>	didier.bonnaz@vd.educanet2.ch
Bd	Daniel BOVARD	<i>Histoire de l'art, philosophie</i>	daniel.bovard@vd.educanet2.ch
Bov	Cédric BOVEY	<i>Éducation physique</i>	cedric.bovey@vd.educanet2.ch
Bc	Isabelle BRIAND	<i>Anglais</i>	isabelle.briand@vd.educanet2.ch
Bru	Maria BRULE	<i>Économie</i>	maria.brule@vd.educanet2.ch
Bub	Patricia BUBLOZ	<i>Allemand</i>	patricia.bubloz@vd.educanet2.ch
By	Yves BUGNON	<i>Musique</i>	yves.bugnon1@vd.educanet2.ch
Bur	Alexandre BURNIER	<i>Allemand, culture antique, latin</i>	alexandre.burnier@vd.educanet2.ch
Cal	Michel CALAME	<i>Allemand</i>	michel.calame@vd.educanet2.ch
Car	Barbara CARDINALE	<i>Arts visuels</i>	barbara.cardinale@vd.educanet2.ch
Cat	Michel CATANESE	<i>Espagnol, italien</i>	michel.catanese@vd.educanet2.ch
Cep	Marie CEPPI	<i>Français</i>	marie.ceppi@vd.educanet2.ch
Ci	Marie-Paule CHASTELLAIN WIDMER	<i>Italien</i>	mariepaule.chastellain@vd.educanet2.ch
Chl	Claude CHEVALLEY	<i>Mathématiques</i>	claudio.chevalley2@vd.educanet2.ch
Ce	Marinella CHEVALLEY	<i>Philosophie</i>	marinella.chevalley@vd.educanet2.ch
Ca	Philippe CHOFFAT	<i>Économie</i>	philippe.choffat@vd.educanet2.ch
Cy	Claude CODOUREY	<i>Mathématiques</i>	claudio.codourey@vd.educanet2.ch

Coa	Alexandra CONSTANTIN	<i>Chimie</i>	alexandra.constantin@vd.educanet2.ch
Cor	Christelle CORBI	<i>Biologie, chimie</i>	christelle.corbi@vd.educanet2.ch
Ct	Eduardo COT	<i>Espagnol, histoire</i>	eduardo.cotguillen@vd.educanet2.ch
Csa	Annabel CSAJKA	<i>Anglais</i>	annabel.csajka@vd.educanet2.ch
Cuh	François CUCHE	<i>Français</i>	francois.cuche@vd.educanet2.ch
Cun	Denise CUNHA	<i>Anglais</i>	denise.cunha@vd.educanet2.ch
Day	Mélanie DAYER	<i>Français</i>	melanie.bello@vd.educanet2.ch
Dem	Isabelle DE MARIIGNAC CHRISTEN	<i>Histoire</i>	isabelle.christen@vd.educanet2.ch
Mic	Michelle DE MICHELI	<i>Biologie</i>	michelle.demicheli@vd.educanet2.ch
Tri	Adrien DE TRIBOLET	<i>Français</i>	adrien.detribolet@vd.educanet2.ch
Dep	Andrea DÉPRAZ	<i>Éducation physique</i>	andrea.depraz@vd.educanet2.ch
Des	Luc DESSAUGES	<i>Mathématiques</i>	luc.dessauges@vd.educanet2.ch
Dig	Sabina DI GREGORIO ROCHAT	<i>Français</i>	sabina.digregoriorochat@vd.educanet2.ch
Dio	Nabil DIONISIO	<i>Informatique</i>	nabil.dionisio@vd.educanet2.ch
Dur	Timothée DUBRAY	<i>Anglais, sociologie</i>	cedric.dubray@vd.educanet2.ch
Du	Olivier DUBUIS	<i>Culture antique, histoire</i>	olivier.dubuis@vd.educanet2.ch
Dua	Christine DURAND	<i>Allemand</i>	christine.durand@vd.educanet2.ch
Ds	Philippe DURUSSEL	<i>Chimie</i>	philippe.durussel@vd.educanet2.ch
Er	Jacques EHINGER	<i>Géographie</i>	jacques.ehinger@vd.educanet2.ch
Fz	Jean-Marc FAILLÉTAZ	<i>Informatique, mathématiques</i>	jeanmarc.failletaz@vd.educanet2.ch
Fex	Robin FELIX	<i>Arts visuels</i>	robin.felix@vd.educanet2.ch
Fel	Agnès FERLA	<i>Arts visuels</i>	agnes.ferla@vd.educanet2.ch
Fer	Florence FERRET	<i>Géographie, histoire</i>	florence.ferret@vd.educanet2.ch
Fee	Fanny FERREZ	<i>Mathématiques</i>	fanny.ferrez@vd.educanet2.ch
Fo	Pascal FOLLONIER	<i>Allemand, éducation physique</i>	pascal.follonier@vd.educanet2.ch
Fre	Reynald FREUDIGER	<i>Français</i>	reynald.freudiger@vd.educanet2.ch
Gai	Carine GAILLARD BALLANDRAS	<i>Allemand</i>	carine.gaillardballandras@vd.educanet2.ch
Geo	Nathalie GELSOMINO	<i>Mathématiques</i>	nathalie.gelsomino@vd.educanet2.ch
Gen	Caterina GENTIZON	<i>Géographie</i>	caterina.gentizon@vd.educanet2.ch
Gx	Philippe GERVAIX	<i>Philosophie, psychologie</i>	philippe.gervaix@vd.educanet2.ch
Gio	Stéphanie GIORGIS	<i>Arts visuels</i>	stephanie.giorgis@vd.educanet2.ch
Ge	Anne GONTHIER	<i>Français</i>	anne.gonthier@vd.educanet2.ch
Goy	Françoise GOY	<i>Allemand</i>	francoise.goy@vd.educanet2.ch

Gri	Laurent GRIVET	<i>Anglais</i>	laurent.grivet@vd.educanet2.ch
Gue	Sébastien GUEX	<i>Mathématiques</i>	sebastien.guex1@vd.educanet2.ch
Hr	Carla HÉRITIER	<i>Anglais</i>	carla.heritier@vd.educanet2.ch
Hf	Gilbert HOLLEUFER	<i>Français</i>	gilbert.holleufer@vd.educanet2.ch
Hos	Marc HOSTETTLER	<i>Physique</i>	marc.hostettler@vd.educanet2.ch
Hoi	Olivia HOTTINGER-GROSSMANN	<i>Allemand</i>	olivia.hottinger@vd.educanet2.ch
Hn	Cédric HUGUENIN	<i>Biologie</i>	cedric.hugueninbenjamin@vd.educanet2.ch
Hum	Geneviève HUMBERT BOSSON	<i>Économie</i>	genevieve.humbertbosson@vd.educanet2.ch
Isc	Cédric ISCHI	<i>Mathématiques</i>	cedric.ischi@vd.educanet2.ch
Jt	Marc-André JACCOTTET	<i>Allemand</i>	marc.jaccottet@vd.educanet2.ch
Jau	Pascaline JAQUET	<i>Anglais</i>	pascaline.jaquet@vd.educanet2.ch
Jg	Felix JUNG	<i>Économie</i>	felix.jung@vd.educanet2.ch
Jun	Émilie JUNOD-DUBEY	<i>Français, histoire et sciences des religions</i>	emilie.junoddubey@vd.educanet2.ch
Kis	Florian KISSLING	<i>Histoire</i>	florian.kissling@vd.educanet2.ch
Koh	Nora KÖHLER	<i>Allemand</i>	nora.kohler@vd.educanet2.ch
Krm	Vincent KRAMER	<i>Éducation physique</i>	vincent.kramer@vd.educanet2.ch
Laf	Florence LAFFELY-JENZER	<i>Allemand, italien</i>	florence.laffelyjenzer@vd.educanet2.ch
Lab	Duy Nhien LAM BINH	<i>Mathématiques</i>	duynhien.lambinh@vd.educanet2.ch
Leb	Isaure LÉBOUCQ	<i>Physique</i>	isaure.leboucq@vd.educanet2.ch
Leu	Olivier LEBRUN	<i>Mathématiques, informatique</i>	olivier.lebrun@vd.educanet2.ch
Lei	Sébastien LEIGNEL	<i>Français</i>	sebastien.leignel@vd.educanet2.ch
Ler	Nicolas LEROS	<i>Physique</i>	nicolas.leros@vd.educanet2.ch
Leo	Emmanuel LEROY	<i>Chimie</i>	emmanuel.leroy@vd.educanet2.ch
Luc	Nicola LUCIFORA	<i>Économie, informatique</i>	nicola.lucifora@vd.educanet2.ch
Lh	Yvonne LUTERBACH	<i>Éducation physique</i>	yvonne.luterbach@vd.educanet2.ch
Mr	Gilbert MAILLARD	<i>Géographie</i>	gilbert.maillard@vd.educanet2.ch
Maj	Edina MAJOR	<i>Anglais</i>	edina.major@vd.educanet2.ch
Man	Mattia MANZOCCHI	<i>Italien</i>	mattia.manzocchi@vd.educanet2.ch
Mah	Alessia MARCHIONNO	<i>Italien</i>	alessia.marchionno@vd.educanet2.ch
Mau	Etienne MARGUERAT	<i>Français</i>	etienne.marguerat@vd.educanet2.ch
Mag	Grégoire MARGUET	<i>Éducation physique</i>	gregoire.marguet@vd.educanet2.ch
Mar	Patrick MARMY	<i>Musique</i>	patrick.marmy@vd.educanet2.ch
Mas	Nabil MASTOUR	<i>Biologie</i>	nabil.mastour@vd.educanet2.ch

Mh	Jean-Philippe MATTHEY	<i>Histoire</i>	jeanphilippe.mattheydelendroit@vd.educanet2.ch
Mer	David MERCIER	<i>Mathématiques</i>	david.mercier@vd.educanet2.ch
Mmd	Carmen MERMOUD GLARDON	<i>Mathématiques</i>	carmen.mermoud@vd.educanet2.ch
Men	Daniel MESNARD	<i>Biologie</i>	daniel.mesnard@vd.educanet2.ch
MI	Jacqueline MICHEL ALLEGRA	<i>Anglais</i>	jacqueline.michel@vd.educanet2.ch
Mir	Raphaël MICHELI	<i>Français</i>	raphael.micheli@vd.educanet2.ch
Mp	Philippe MORET	<i>Français, philosophie</i>	philippe.moret@vd.educanet2.ch
Mor	Ivan MOURA	<i>Informatique, bureautique</i>	ivan.moura@vd.educanet2.ch
Nah	Christian NAHAL	<i>Français, philosophie</i>	christian.nahal@vd.educanet2.ch
Nar	Andrea NARDI	<i>Italien</i>	andrea.nardi@vd.educanet2.ch
Nil	Sylvie NIKLES	<i>Français, psychologie</i>	sylvie.nikles@vd.educanet2.ch
Opp	Vanessa OPPLIGER BOVEY	<i>Mathématiques</i>	vanessa.oppliger@vd.educanet2.ch
Pah	Nicolas PAHLISCH	<i>Arts visuels</i>	nicolas.pahlisch@vd.educanet2.ch
Pad	Cédric PAHUD	<i>Physique</i>	cedric.pahud@vd.educanet2.ch
Pas	Alexandre PASCHE	<i>Français, musique</i>	alexandre.pasche@vd.educanet2.ch
Pau	Christian PAUCHON	<i>Arts visuels</i>	christian.pauchon@vd.educanet2.ch
Pn	Sophie PAVILLON	<i>Histoire</i>	sophie.pavillon@vd.educanet2.ch
Paw	Josephin PAWLOWSKI	<i>Allemand</i>	josephin.pawlowski@vd.educanet2.ch
Pen	Ciro PENDINO	<i>Chimie</i>	ciro.pendino@vd.educanet2.ch
Pea	José-Daniel PERNAS	<i>Anglais</i>	jose.pernas@vd.educanet2.ch
Pia	Frédéric PIGNAT	<i>Économie</i>	frederic.pignat@vd.educanet2.ch
Pro	Myriam PRONGUÉ COSTA	<i>Mathématiques</i>	myriam.pronguecosta@vd.educanet2.ch
Rea	Laurence REALINI	<i>Biologie</i>	laurence.realini@vd.educanet2.ch
Rei	Sophie REINBERG	<i>Mathématiques</i>	sophie.reinberg@vd.educanet2.ch
Ric	Marjorie RICHARD LAVANCHY	<i>Anglais</i>	marjorie.richardlavanchy@vd.educanet2.ch
Rx	Philippe RIGAUX	<i>Français, sociologie</i>	philippe.rigaux@vd.educanet2.ch
Rob	Audrey ROBERT	<i>Biologie</i>	audrey.robert@vd.educanet2.ch
Rod	Cédric RODUIT	<i>Français, latin, culture antique</i>	cedric.roudit@vd.educanet2.ch
Ros	Chantal ROSSAT D'ANTINO	<i>Anglais</i>	chantal.rossatdantino@vd.educanet2.ch
Roe	Jean ROSSET	<i>Éducation physique</i>	jean.rosset@vd.educanet2.ch
Rs	Giuseppina ROSSI	<i>Mathématiques</i>	giuseppina.rossi@vd.educanet2.ch
Rou	Yvan ROULET	<i>Géographie, éducation physique</i>	yvan.roulet@vd.educanet2.ch
Rub	Sofia RUBATTEL	<i>Chimie</i>	sofia.rubattel@vd.educanet2.ch

Rus	Jean-Marc RUSCONI	<i>Philosophie</i>	jeanmarc.rusconi@vd.educanet2.ch
Ryb	Irène RYBICKI	<i>Chimie</i>	irene.rybicki@vd.educanet2.ch
Sn	Alain SALANON	<i>Physique</i>	alain.salanon@vd.educanet2.ch
Sv	Dario SALVADORE	<i>Informatique, mathématiques</i>	dario.salvadore@vd.educanet2.ch
San	Liliane SANTOS	<i>Français</i>	liliane.santos@vd.educanet2.ch
Scl	Micha SCHLUP	<i>Géographie</i>	micha.schlup@vd.educanet2.ch
Sch	Raphaël SCHMID	<i>Anglais, français</i>	raphael.schmid@vd.educanet2.ch
Scn	Marielle SCHNEIDER	<i>Mathématiques</i>	marielle.schneider@vd.educanet2.ch
Swa	Magdalena SCHWAB	<i>Allemand</i>	magdalena.schwab@vd.educanet2.ch
Sil	Lara SILVI NARBEL	<i>Italien</i>	lara.silvinarbel@vd.educanet2.ch
Spi	Juliette SPITZ	<i>Italien</i>	juliette.spitz@vd.educanet2.ch
Sta	Sabine STÄUBLE	<i>Géographie</i>	sabine.stauble@vd.educanet2.ch
Ste	Uschi STEIL-BEHRMANN	<i>Allemand</i>	ursula.steil@vd.educanet2.ch
Stu	Arnaud STUDER	<i>Mathématiques</i>	arnaud.studer@vd.educanet2.ch
Tn	Christian TALON	<i>Biologie</i>	christian.talon@vd.educanet2.ch
Tes	Alain TESAR	<i>Bureautique, informatique</i>	alain.tesar@vd.educanet2.ch
Til	Marjorie TILLE	<i>Français</i>	marjorie.tille@vd.educanet2.ch
Tis	Héloïse TISSOT	<i>Français</i>	heloise.tissot@vd.educanet2.ch
Ton	Géraldine TONIUTTI	<i>Français</i>	geraldine.toniutti@vd.educanet2.ch
Tro	Grégoire TROTTET	<i>Français, histoire et sciences des religions</i>	gregoire.trottet@vd.educanet2.ch
Tru	Émilie TRUONG	<i>Mathématiques</i>	emilie.truong@vd.educanet2.ch
Tsc	Laura TSCHOPP	<i>Allemand</i>	laura.tschopp@vd.educanet2.ch
Uld	Christine ULDRY	<i>Histoire</i>	christine.uldry@vd.educanet2.ch
Val	Christelle VALENZIANO	<i>Anglais</i>	christelle.valenziano@vd.educanet2.ch
Vag	Christelle VANGENOT	<i>Informatique</i>	christelle.vangenot@vd.educanet2.ch
Van	Cécile VANNIER	<i>Espagnol, éducation physique</i>	cecile.vannier@vd.educanet2.ch
Vea	Nary VEAL-GUTMANN	<i>Biologie</i>	nary.vealgutmann@vd.educanet2.ch
Ver	Émilie VERCHÈRE	<i>Économie</i>	emilie.verchere@vd.educanet2.ch
Von	Leïla VON AESCH	<i>Biologie</i>	leila.vonaesch@vd.educanet2.ch
Vou	Alexandre VOUILLOZ	<i>Français</i>	alexandre.vouilloz@vd.educanet2.ch
Wr	Claire WAGNER MONOD	<i>Anglais</i>	claire.wagnermonod@vd.educanet2.ch
Wn	Kari-Anne WALDMANN	<i>Anglais</i>	karianne.waldmann@vd.educanet2.ch
We	Ulrike WEBER GARCIA	<i>Allemand, histoire de l'art</i>	ulrike.webergarcia@vd.educanet2.ch

Zam	Stéphane ZAMBONI	<i>Histoire de l'art, histoire</i>	stephane.zamboni@vd.educanet2.ch
Zan	Oriana ZANCANARO RUBATH	<i>Allemand</i>	oriana.zancanarorubath@vd.educanet2.ch
Zer	Gabriela ZEREGA	<i>Arts visuels, histoire de l'art</i>	gabriela.zerega@vd.educanet2.ch

Maître·sse·s de classe

ÉCOLE DE MATURITÉ

1M1	M. Christian TALON	Doyenne Mme S. DI GREGORIO ROCHAT
1M2	Mme Alexandra CONSTANTIN	
1M3	Mme Irène RYBICKI	
1M4	Mme Sylvie NIKLES	
1M5	Mme Christine DURAND	
1M6	Mme Marielle SCHNEIDER	
1M7	M. Philippe RIGAUX	
1M8	M. Jean-Marc FAILLETAZ	
1M9	Mme Maria BRULE	
1M10	Mme Isabelle BRIAND	
1M11	Mme Héloïse TISSOT	
1M12	Mme Geneviève HUMBERT BOSSON	
1M13	M. Olivier LEBRUN	
1M14	Mme Christine DURAND	
1M15	M. Olivier LEBRUN	
1M16	M. Alexandre PASCHE	
2M1	M. Philippe DURUSSEL	Doyen M. F. BAECHLER
2M2	Mme Katya BESANÇON	
2M3	M. Nabil MASTOUR	
2M4	Mme Pascaline JAQUET	
2M5	M. Alexandre BURNIER	
2M6	M. Cédric PAHUD	
2M7	M. Claude CODOUREY	
2M8	M. Sébastien GUEX	
2M9	M. Gilbert HOLLEUFER	
2M10	Mme Emmanuelle BESSON VERDAN	
2M11	Mme Olivia HOTTINGER-GROSSMANN	
2M12	M. Frédéric PIGNAT	
2M13	Mme Denise CUNHA	
2M14	Mme Sophie REINBERG	
2M15	Mme Marie CEPPI	
3M1	M. Philippe DURUSSEL	Doyen M. C. ISCHI
3M2	Mme Katya BESANÇON	
3M3	Mme Michelle DE MICHELI	
3M4	M. Daniel MESNARD	
3M5	Mme Carmen MERMOUD-GLARDON	
3M6	Mme Fanny FERREZ	
3M7	M. François CUCHE	
3M8	Mme Maude BALLY	
3M9	M. Etienne MARGUERAT	
3M10	Mme Annabel CSAJKA	
3M11	Mme Émilie TRUONG	
3M12	Mme Carla HERITIER	
3M13	Mme Olivia HOTTINGER-GROSSMANN	
3M14	Mme Kari-Anne WALDMANN	
3M15	Mme Jacqueline MICHEL ALLEGRA	
3M16	M. Grégoire TROTTET	
3M17	Mme Sophie REINBERG	

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

1C1	Mme Caterina GENTIZON	Doyen M. N. LUCIFORA
1C2	Mme Géraldine TONIUTTI	
1C3	Mme Liliane SANTOS	
1C4	M. Duy Nhien LAM BINH	
1C5	M. Guillaume WICHT	
1C6	M. Raphaël SCHMID	
2C1	Mme Jacqueline MICHEL ALLEGRA	Doyenne Mme C. GAILLARD BALLANDRAS
2C2	M. Adrien DE TRIBOLET	
2C3	Mme Taraneh AMINIAN	
2C4	M. Léo BOLLIGER	
2C5	Mme Christelle VALENZIANO	
3C1	Mme Anne GONTHIER	
3C2	M. Raphaël MICHELI	
3C3	Mme Marjorie TILLE	
3C4	M. Christian NAHAL	
3C5	M. Reynald FREUDIGER	

ÉCOLE DE COMMERCE

1E1	M. Sébastien LEIGNEL	Doyen M. N. LUCIFORA
1E2	Mme Marie CEPPI	
2E1	M. Felix JUNG	
2E2	Mme Mélanie DAYER	
3E1	M. Felix JUNG	

MATURITÉ SPÉCIALISÉE

4MSOP	Mme Nathalie GELSOMINO	Doyenne Mme C. GAILLARD BALLANDRAS
-------	------------------------	--

Chef-fe-s de file

Allemand	Mme Christine DURAND
Anglais	Mme Isabelle BRIAND
Arts visuels	M. Nicolas PAHLISCH
Biologie	M. Nabil MASTOUR
Bureautique	M. Ivan MOURA
Chimie	M. Philippe DURUSSEL
Culture antique	M. Olivier DUBUIS
Économie d'entreprise et gestion financière	Mme Geneviève HUMBERT BOSSON
Économie politique et droit	M. Philippe CHOFFAT
Éducation physique	Mme Cécile VANNIER
Espagnol	M. Michel CATANESE
Français, correspondance	M. Grégoire TROTTE
Géographie	Mme Caterina GENTIZON
Histoire	M. Florian KISSLING
Histoire de l'art	M. Daniel BOVARD
Histoire et sciences des religions	M. Grégoire TROTTE
Informatique	M. Dario SALVADORE
Informatique de gestion	M. Frédéric PIGNAT
Italien	Mme Lara SILVI NARBEL
Latin	M. Alexandre BURNIER
Mathématiques	Mme Carmen MERMOUD-GLARDON
Musique	M. Patrick MARMY
Philosophie	M. Ludovic BARDET
Physique	M. Nicolas LEROS
Psychologie	M. Philippe GERVAIX
Sociologie	M. Philippe RIGAU

Répondants

Classes de 1 ^e année, École de maturité	Mme Sabina DI GREGORIO ROCHAT, doyenne, b211
Classes de 2 ^e année, École de maturité	M. Frédéric BAECHLER, doyen, b309
Classes de 3 ^e année, École de maturité	M. Cédric ISCHI, doyen, b211
Classes de 2 ^e ECG, 3 ^e ECG, MSOP	Mme Carine GAILLARD BALLANDRAS, doyenne, b310
Classes de 1 ^e ECG, École de commerce	M. Nicola LUCIFORA, doyen, b326
Maturité professionnelle, orientation économie et services	M. Nicola LUCIFORA, doyen, b326
Maturités spécialisées	Mme Carine GAILLARD BALLANDRAS, doyenne, b310 et M. Frédéric BAECHLER, doyen, b309
Échanges et séjours linguistiques	Mme Carine GAILLARD BALLANDRAS, doyenne, b310
Maturité bilingue français-allemand	Mme Olivia HOTTINGER-GROSSMANN

Maturités bilingues français-anglais et français-italien : consulter le site de l'État de Vaud.

La formation gymnasiale*

ADMISSION

1. Pour être admis·e à l'École de culture générale ou à l'École de commerce, il faut avoir obtenu l'un des titres suivants :
 - certificat d'études secondaires VP (voie pré-gymnasiale)
 - ou certificat d'études secondaires VG (voie générale) :
 - avec min. 18 points en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature si l'élève a suivi les trois premières disciplines en niveau 2 ;
 - ou avec min. 19 points si l'élève a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1.
2. Pour être admis·e à l'École de maturité, il faut avoir obtenu le certificat d'études secondaires VP.

Les élèves souhaitant entrer au gymnase mais ne remplissant pas ces conditions d'admission ont la possibilité de faire une année de scolarité supplémentaire, appelée le raccordement. Deux filières sont proposées : le raccordement I pour obtenir le certificat d'études VG et le raccordement II pour obtenir le certificat d'études VP à partir du certificat VG.

Les personnes n'étant pas en possession de l'un des titres requis pour entrer au gymnase (élèves provenant des écoles privées, d'un autre canton ou d'un autre pays par exemple) sont soumises à un examen d'admission. Leur âge ne doit toutefois pas dépasser de deux ans l'âge normal d'entrée au gymnase.

CLASSES POUR ARTISTES ET SPORTIF·IVE·S D'ÉLITE

Les élèves de l'École de maturité, de l'École de culture générale et de l'École de commerce pratiquant un art ou un sport à un niveau élevé ont en principe la possibilité d'être intégré·e-s dans une classe spéciale avec des horaires adaptés, voire des mesures de soutien spécifiques. Il faut toutefois souligner que ces classes sont destinées à des élèves particulièrement motivé·e-s, faisant preuve d'autonomie, d'anticipation et d'endurance. Lorsque l'intégration dans une de ces classes n'est pas possible, des mesures individuelles peuvent être mises en place.

ÉCOLAGE ET TAXE D'INSCRIPTION

L'écolage annuel de la formation à l'École de maturité et à l'École de culture générale se monte à CHF 720.- (dégrèvement lorsque les parents ont minimum deux enfants à charge), plus CHF 70.- de taxe annuelle d'inscription.

Une bourse d'études peut être octroyée par l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (www.vd.ch/ocbe).

ASSURANCES

Tou·te·s les élèves sont soumis·e-s à l'obligation d'être assuré·e-s auprès d'une caisse maladie reconnue par la Confédération. La couverture doit s'étendre aux accidents.

L'école n'assure pas ses élèves à titre complémentaire. Ils·elles ne sont donc couvert·e-s que par leurs assurances personnelles (sont réservés les cas où la responsabilité de l'État ou de ses agents est engagée).

* La plupart des informations de ce chapitre sont tirées de la brochure *LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE DANS LE CANTON DE VAUD*, DGEP, édition 2018, et du site internet de l'État de Vaud, www.vd.ch.

Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils-elles pourraient commettre aux installations et du préjudice qu'ils-elles pourraient causer à un·e camarade. Il est vivement conseillé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile (RC).

L'ÉCOLE DE MATURITÉ

L'École de maturité dispense une formation de culture générale exigeante débouchant sur un certificat de maturité gymnasiale reconnu dans toute la Suisse. Ce dernier permet l'accès direct à toutes les universités et écoles polytechniques du pays, ainsi qu'à la Haute école pédagogique.

Les titulaires d'un certificat de maturité gymnasiale ont la possibilité de s'inscrire dans les hautes écoles spécialisées à condition d'effectuer un stage préalable d'une année, de suivre une année préparatoire ou d'obtenir un CFC. Ils-elles peuvent également accéder directement à la procédure d'admission de la filière de formation à l'enseignement pour le primaire d'une Haute école pédagogique.

Le certificat de maturité gymnasiale ouvre les portes de quelques écoles supérieures (ES), notamment dans les domaines de l'éducation de l'enfance, du tourisme ou de la santé. Un stage ou une expérience professionnelle de durée variable est toutefois exigé par la plupart de ces écoles.

L'enseignement dispensé par l'École de maturité comprend :

- **onze disciplines fondamentales** enseignées durant les trois années de formation, ou pour certaines d'entre elles durant un ou deux ans : français, allemand ou italien, anglais ou latin ou grec, mathématiques, biologie, chimie, physique, histoire, géographie, philosophie, arts visuels ou musique ;
- **une option spécifique** enseignée durant les trois années de formation : arts visuels, biologie et chimie, économie et droit, espagnol, grec, italien, latin, musique, philosophie et psychologie ou physique et applications des mathématiques ;
- **une option complémentaire** enseignée en 3^e année : applications des mathématiques, arts visuels, biologie, chimie, économie et droit, géographie, histoire, histoire et sciences des religions, informatique, musique, physique, sport ;
- un **travail de maturité** entre la 2^e et la 3^e année ;
- une **discipline cantonale** : l'informatique ;
- **deux disciplines obligatoires** pour toutes les écoles de Suisse : le sport et l'introduction à l'économie et au droit.

Les élèves de l'École de maturité particulièrement motivé·e·s et ayant de bons résultats scolaires ont la possibilité de préparer une maturité avec mention bilingue français-allemand, français-anglais ou français-italien. Dans ce cas, il est prévu un séjour dans une région linguistique correspondant à la langue choisie durant un trimestre ou une année selon les modalités propres à chacune des maturités bilingues.

Pour en savoir plus sur le déroulement et les modalités proposées :

<https://www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/ecole-de-maturite/>

L'ÉCOLE DE COMMERCE

Dans le Canton de Vaud, l'École de commerce est l'une des trois filières offertes au sein du gymnase. Tout en fournissant aux élèves une formation générale approfondie, l'enseignement est centré sur l'étude du fonctionnement de la société, principalement sous l'angle de l'économie et du droit (finances et comptabilité, économie et droit, histoire et institutions politiques, informatique de gestion, bureautique, etc.). Après trois ans d'études en école, les élèves poursuivent leur formation avec une année de stage pratique en entreprise. Au terme de ces quatre ans de formation, ils obtiennent un Certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé·e de commerce ainsi qu'une Maturité professionnelle (MP) orientation économie et services, type économie.

Ces deux titres permettent :

- d'exercer une activité professionnelle dans le domaine commercial ;
- d'accéder aux hautes écoles spécialisées dans les domaines de l'économie, de la gestion et de l'administration.

L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

L'École de culture générale dispense un enseignement de culture générale qui complète et approfondit celui de la scolarité obligatoire. Les études visent à élargir et perfectionner les connaissances des élèves ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes, en vue de commencer une formation professionnelle supérieure.

L'enseignement dispensé par l'École de culture générale comprend :

- le choix d'une **option** parmi les cinq options suivantes : artistique, communication et information, santé, socio-éducative, socio-pédagogique ;
- des **disciplines fondamentales** communes : français et correspondance française, allemand ou italien, anglais, mathématiques, sciences expérimentales (biologie, chimie, physique), sciences humaines (histoire, géographie, économie et droit), informatique, bureautique, activités artistiques (arts visuels ou musique), éducation physique ;
- un **stage pratique** de deux semaines ;
- un **travail personnel** en 3^e année.

La première année est un tronc commun. La formation débouche en trois ans sur un certificat de culture générale, avec la mention de l'option choisie.

LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE

Après le certificat de culture générale, il est possible de s'inscrire à une année de formation supplémentaire débouchant sur la maturité spécialisée. Suite cohérente de l'option choisie en 2^e et 3^e années, l'année de maturité spécialisée peut toutefois aussi être suivie dans un autre domaine que l'option choisie en École de culture générale, moyennant des compléments de formation. Le certificat de maturité spécialisée est le titre indispensable pour accéder aux procédures d'admission dans les hautes écoles spécialisées.

Six maturités spécialisées sont proposées :

- maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP) sous la forme de cours au gymnase essentiellement ;
- maturité spécialisée santé (MSSA) intégrant une formation en École de santé ;
- maturité spécialisée musique (MSMU) caractérisée par une formation préprofessionnelle en École de musique ;
- maturité spécialisée travail social (MSTS) consistant en un stage de longue durée en institution du domaine social ;
- maturité spécialisée arts et design (MSAD) constituée essentiellement de cours et ateliers dispensés à l'ECAL ;
- maturité spécialisée communication et information (MSCI).

Quel que soit le domaine choisi, un travail de maturité spécialisée est exigé, supervisé entre autres par un·e enseignant·e de gymnase.

N.B. Les brochures d'information ainsi que les plans d'études de toutes les filières sont disponibles sur notre site Internet ainsi qu'à l'adresse www.vd.ch/gymnase.

Horaire journalier

	a, b4, e, p, s	b1, b2, b3	a : Aula b : Bâtiment principal (b1 à b4 sont les étages du bâtiment principal) e : Enogone s : Sport p : Pavillon
Période 1	08:20 - 09:05	08:20 - 09:05	
Période 2	09:10 - 09:55	09:10 - 09:55	
Période 3	pause 1 09:55 - 10:15	10:00 - 10:45	
	10:15 - 11:00	pause 2 10:45 - 11:05	
Période 4	11:05 - 11:50	11:05 - 11:50	
Période 5	repas 1 11:50 - 12:40	11:55 - 12:40	
Période 6	12:40 - 13:25	repas 2 12:40 - 13:30	
Période 7	13:30 - 14:15	13:30 - 14:15	
Période 8	14:25 - 15:10	14:25 - 15:10	
Période 9	15:15 - 16:00	15:15 - 16:00	
Période 10	16:05 - 16:50	16:05 - 16:50	

Les horaires sont alternés pour les pauses du matin et de midi ; les effectifs de l'établissement sont divisés en deux notamment pour faciliter l'accès aux services de la cafétéria et du restaurant.

Dates des vacances scolaires

Automne 2019	du samedi 12 octobre au dimanche 27 octobre
Hiver 2019-2020	du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier
Février 2020	du samedi 15 février au dimanche 23 février
Printemps 2020	du vendredi 10 avril au dimanche 26 avril
Été 2020	du samedi 4 juillet au dimanche 23 août

Rappel

« Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, il n'est accordé de congé que dans des cas exceptionnels », Règlement des gymnases, art. 59.

Les dates des jours fériés et des vacances scolaires pour les années suivantes sont disponibles à l'adresse www.vd.ch/vacances-scolaires.

Les dates des vacances scolaires des autres cantons sont disponibles sur le site Internet de la CDIP www.ides.ch/dyn/11707.php.

Mémento

2019	du 15 au 23 août	Examens, session d'août
	26 août	Début des cours
	16 septembre	Congé du Jeûne fédéral
	19 septembre	Soirée Portes ouvertes (1 ^{re} année)
	du 7 au 11 octobre	Semaine spéciale et voyages d'études
	du 12 au 27 octobre	Vacances d'automne
	28 octobre	Reddition du Travail de maturité (TM 2019)
	28 octobre	Début des cours 4MSOP
	11 novembre	Présentation des thèmes pour le TM 2020
	15 novembre	Demi-bulletin (classes de 1^{re}, 2^e et 3E)
	25 novembre (zone est de Burier)	Soirée d'information EM à Burier
	26 novembre	Soirée d'information ECG et EC à Burier
	29 novembre	Fin du 1^{er} trimestre
	2 décembre (zone ouest de Burier)	Soirée d'information EM à Burier
	5 décembre	Journées des gymnasiens (3M) à l'UNIL
	9 décembre	Présentation des options complémentaires
	10 et 11 décembre	Défenses orales des Travaux de maturité (TM 2019)
	du 21 décembre au 5 janvier	Vacances d'hiver
2020	17 janvier	Fin du 1^{er} semestre
	17 janvier	Bulletin semestriel
	27 janvier	Début du Travail de maturité (TM 2020)
	13 et 14 février	Forum Horizon à l'UNIL (classes de 2 ^e)
	du 15 au 23 février	Vacances de février
	24 février	Reddition des Travaux personnels (3C et 3E)
	25 février	Reddition TM 2019 (cas particuliers et bilingues)
	6 mars	Fin du 2^e trimestre
	du 10 au 26 avril	Vacances de Pâques
	du 21 au 24 mai	Congé de l'Ascension
	29 mai	Fin des cours (classes de 3^e et 4MSOP)
	du 30 mai au 1er juin	Congé de Pentecôte
	15 juin	Fin des cours (classes de 1^{re} et 2^e) *
	du 2 au 26 juin	Examens, session de juin
	25 juin à 17h00	Résultats aux classes de 3^e et 4^e
	Fin juin	Envoi des bulletins annuels (classes de 1^{re} et 2^e)
	1er juillet à 13h30	Rencontre session d'août
	2 juillet à 10h00	Cérémonie des promotions
	3 juillet	Fin de l'année scolaire 2019-2020
	mi-juillet	Courriers de rentrée et attestations d'études 2020-2021
	du 13 au 21 août	Examens, session d'août 2020
	24 août	Rentrée scolaire 2020-2021

Les élèves pourront être convoqué-e-s du 16 juin au 3 juillet 2020 pour effectuer des retenues ou certaines tâches administratives.

Situations particulières d'élèves

1. ÉLÈVES À BESOINS DE SANTÉ PARTICULIERS

Le processus mis en place pour les élèves à besoins de santé particuliers a pour but de contribuer à l'intégration scolaire et sociale des élèves porteur·euse·s d'une maladie chronique ou d'une incapacité physique, et d'anticiper les situations d'urgence.

Le document de transmission est élaboré en collaboration avec l'élève, ses parents, les partenaires de soins et la Direction du gymnase.

2. TROUBLES DYS

L'élève majeur·e ou la·le représentant·e légal·e de l'élève mineur·e peuvent soumettre au·à la maître·sse de classe une demande de prise en charge relative à un trouble Dys certifié. La procédure à suivre est disponible auprès du·de la maître·sse de classe.

3. DISPENSES DE SPORT

Pour les dispenses de sport, se référer à la brochure de la file de sport disponible sur le site Internet du Gymnase de Burier.

4. DISPENSES DE LANGUE

Pour toute dispense de langue, la procédure à suivre est disponible auprès du·de la maître·sse de classe.

5. COURS POUR ÉLÈVES ALLOPHONES

Le Gymnase de Burier dispense un cours de soutien de français aux élèves allophones. Les élèves s'informent auprès de leur maître·sse de classe.

Renseignements généraux

1. CARTE DE LÉGITIMATION

Chaque étudiant·e ou collaborateur·rice reçoit une carte de légitimation. Cette carte possède trois fonctions.

Carte de légitimation

Elle identifie chaque étudiant·e ou collaborateur·rice de notre gymnase. À ce titre, elle permet par exemple de bénéficier de rabais intéressants dans certains commerces et lors de manifestations sportives ou culturelles.

Carte de lecteur·rice à la bibliothèque

Le code barre figurant sur la carte permet d'emprunter des livres ou divers médias à la bibliothèque.

Carte à prépaiement

Il est possible d'effectuer des achats sans argent liquide aux différents points de vente de notre gymnase (restaurant, cafétéria, secrétariat). Le compte est débité immédiatement après chaque achat et le solde peut être consulté à tout moment sur les caisses ou sur le chargeur de cartes situé dans le hall du bâtiment principal.

L'utilisation de la carte est soumise aux conditions générales publiées sur notre site Internet.

2. TRANSPORTS, PARKINGS, CIRCULATION

Tou·te·s les usager·ère·s du site sont encouragé·e·s à utiliser les transports publics ou des moyens de locomotion respectueux de l'environnement.

Les véhicules "deux roues" ne seront parqués qu'aux deux endroits prévus à cet effet (parking Nord et parking du Vallon). Les supports « vélo », sous le couvert, sont réservés aux cyclistes. L'expérience montre que des véhicules convenablement et intelligemment disposés sont la condition absolument nécessaire pour que chacun·e puisse circuler dans de bonnes conditions. Il est recommandé de ne laisser aucun effet dans les coffres à bagages.

Les places de stationnement pour les voitures sont payantes et réservées exclusivement aux collaborateur·rice·s du gymnase (enseignant·e·s et personnel administratif et technique).

Les élèves feront preuve de prudence, en particulier au débouché de l'avenue de Pérouge sur la route de Chailly et aux entrées du Gymnase de Burier (attention : nombreux contrôles de police).

3. CASIERS ET CADENAS

Chaque élève dispose d'un casier personnel et incessible qui lui est attribué en début d'année ; aucun changement de casier n'est donc autorisé.

Le Gymnase de Burier décline toute responsabilité en cas de vol.

Chaque élève est responsable de son casier et est tenu·e de signaler immédiatement au secrétariat tout problème ou dégât constaté ; les dégâts non signalés seront facturés à l'élève détenteur·rice du casier.

Le gymnase ne met pas de cadenas à clef à disposition ; chaque élève est donc responsable de s'équiper d'un cadenas de son choix et de s'assurer que son casier est fermé en permanence. Tout casier trouvé ouvert sera immédiatement condamné par le service de conciergerie.

Le secrétariat met en vente des cadenas d'occasion équipés de deux clefs pour un montant de CHF 10.- ; ils seront en vente au guichet du secrétariat tous les jours entre 09h50 et 10h15 dès la rentrée, jusqu'à épuisement du stock.

4. CAFÉTÉRIA - RESTAURANT

La cafétéria propose des boissons et de la petite restauration.

Le restaurant sert chaque jour des repas chauds, variés et équilibrés (label fourchette verte).

La cafétéria et le restaurant sont ouverts de 07h30 à 15h30.

La distribution des repas et boissons se fait selon le système dit de "libre service". Cela signifie, entre autres, que chacun·e est prié·e de rapporter son plateau et la vaisselle utilisée sur les chariots de service.

Les pique-niqueur·euse·s peuvent utiliser la cafétéria, le restaurant ou les espaces aménagés spécialement pour eux ; ils·elles apportent leurs propres couverts.

Dans tous les cas, les utilisateur·rice·s laissent leur place propre et en ordre.

5. FOURS À MICRO-ONDES

Trente fours à micro-ondes sont mis à disposition des élèves pour chauffer leur repas de midi. De l'eau courante est disponible à proximité de cette zone.

Les élèves se conforment aux consignes d'utilisation affichées au-dessus des fours à micro-ondes; si leur utilisation se révélait inappropriée (blessures, détérioration, ...), la Direction se réserve le droit de retirer immédiatement les appareils mis à disposition.

Le repas de midi est un moment important de la journée; le lieu où il se prend doit être agréable à tou·te·s.

6. INFORMATIONS, AFFICHAGE

Dans les halls d'entrée des bâtiments, un écran lumineux affiche les informations officielles. Les élèves sont tenu·e·s de le consulter chaque jour.

Les tracts ou autres documents ne peuvent être distribués ou affichés dans l'enceinte du Gymnase de Burier qu'avec l'autorisation de la Direction. Des affiches ou des annonces peuvent être placardées aux panneaux réservés à cet usage, pour autant qu'elles portent le visa de la Direction; il faut donc les remettre au secrétariat qui s'occupera de l'affichage.

7. OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés sont à déposer au secrétariat. Ils sont ensuite exposés pendant trois mois dans l'armoire se trouvant à la réception, sauf les objets de valeur qui sont gardés en lieu sûr. Pour le retrait d'un objet perdu, vous êtes prié·e·s de vous présenter au secrétariat avec votre carte de légitimation.

8. PHOTOCOPIES

Un distributeur de cartes pour photocopies est à disposition à proximité des photocopieuses dans le hall d'entrée du bâtiment principal.

9. APPAREILS CONNECTÉS

L'usage des appareils connectés est strictement interdit en classe, sauf dans le cadre d'activités pédagogiques précises. En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué par la·le maître·sse; l'élève pourra le récupérer auprès du·de la doyen·ne responsable et sera sanctionné·e de deux heures de retenue.

Pendant les tests, les élèves n'ont pas l'autorisation de détenir des appareils connectés. Ces derniers peuvent être collectés par la·le maître·sse en début d'épreuve.

10. RÉSEAU INTERNET SANS-FIL

Un réseau sans-fil est disponible pour tou·te·s les usager·ère·s du Gymnase de Burier. Son utilisation est soumise aux règles d'utilisation suivantes :

- l'accès au réseau est autorisé pour tou·te·s les maître·sse·s, élèves et collaborateur·rice·s du gymnase ;
- le nom du réseau est GYBURIER_Eleves pour les élèves ;
- le nom d'utilisateur et le mot de passe correspondent au code informatique obtenu en début d'année ;
- pour assurer une bonne disponibilité du réseau, le trafic Internet est filtré et certains sites sont interdits ; de plus, l'historique de navigation est mémorisé pour tou·te·s les utilisateur·rice·s ;
- le gymnase décline toute responsabilité par rapport au contenu circulant sur ce réseau ;
- chaque utilisateur·rice s'engage à utiliser ce réseau de manière rationnelle et responsable ; tout abus sera sanctionné par l'annulation de l'accès ;
- les élèves sanctionné·e·s par une exclusion de la salle en libre accès ne sont pas autorisé·e·s à utiliser le réseau WiFi ;
- le service est gratuit ;
- aucun support technique n'est offert pour ce service.

11. GESTION DES DÉCHETS

Il est de la responsabilité de chacun-e de veiller à ce que le site reste propre.

Les déchets – triés – doivent être déposés dans les poubelles appropriées.

Tous les emballages et déchets apportés de l'extérieur ne doivent pas être déposés sur le site.

Les mégots doivent impérativement être jetés dans les cendriers mis à disposition dans la zone fumeur (voir plan du site en fin de brochure) sous peine de sanction.

De manière générale, nous encourageons l'utilisation de couverts et de vaisselle réutilisables.

12. CONSEIL DES DÉLÉGUÉ·E·S ET COMITÉ DES ÉLÈVES

Le Conseil des délégué·e·s est une assemblée représentant les élèves. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Gymnase de Burier.

Le Comité des élèves est composé d'élèves élu·e·s par le Conseil des délégué·e·s. Il a pour rôle le lien entre les délégué·e·s, représentant les élèves, et la Direction du gymnase ainsi que le corps enseignant.

12. SÉCURITÉ / ÉVACUATION

- **Évacuation** : les consignes d'évacuation sont affichées dans tous les locaux et doivent être connues de les utilisateur·rice·s.
- **Téléphones de secours** : ils sont indiqués sur les plans d'évacuation et sont strictement réservés à cet usage.
- **Sorties de secours** : ces portes ne s'ouvrent que de l'intérieur et sont connectées à une alarme ; **elles ne seront utilisées qu'en cas d'urgence.**
- **Défibrillateurs** : un appareil est installé au niveau b2 (entrée principale), un deuxième dans le hall d'entrée des salles de sports.

URGENCES SANTÉ

O



OBSERVER

- Que s'est-il passé?
- Qui est blessé?

R



RÉFLÉCHIR

ASSURER LA SÉCURITÉ

- Pour les élèves et vous-même
- Pour les victimes?

A



AGIR

- Se protéger et protéger le lieu de l'accident

APPELER LE

144

- En restant auprès du blessé
- Informer le secrétariat

Centrale médecins de garde

0848 133 133



TÉLÉPHONES UTILES

- Secrétariat: **021 316 93 33**
- Infirmier-e scolaire: **021 316 93 32**
- Autre: **079 159 09 36**
- Autre: **079 159 22 20**



Adresse d'arrivée de l'ambulance / point GPS

Infirmierie du Gymnase de Burier
CH1903+ / LV95 2'556'859.36, 1'144'390.61
WGS 84 / 46.44945, 6.87719
46°26'58.035"N 6°52'37.868"E

Chemin d'accès

Route de Chailly, parking Nord du
Gymnase de Burier, suivre la
signalisation en place

Envoyer quelqu'un
chercher les ambulanciers

13. SPORTS – CODE VESTIMENTAIRE

Une tenue adéquate :

- permet une **totale** liberté de mouvement ;
- permet d'éviter des blessures à l'élève ou à ses camarades ;
- est décente.

Pour une leçon en salle de sport ou à l'extérieur, les cheveux longs doivent être attachés, l'élève doit avoir un bas, un haut et des chaussures adaptés. Les chaussures d'intérieur doivent être réservées uniquement à l'utilisation en salle de sports (chaussures différentes pour les cours en salle de sport et les cours en extérieur).

Les semelles des chaussures de sport utilisées dans les salles doivent impérativement être claires et ne pas laisser de traces sur les sols

À la piscine, les consignes obligatoires édictées par la piscine de la Maladaire sont les suivantes :

- les garçons doivent porter un maillot de bain slip, un short court moulant ou un short de bain laissant les genoux apparents. Les boardshorts et les shorts non conçus pour la baignade sont interdits ;
- les filles doivent porter un maillot de bain, de préférence une pièce. Elles doivent pouvoir nager, plonger, sauter, sans aucune gêne ni risque de perdre leur maillot. Elles ont l'interdiction de porter un short (même prévu pour la baignade) ou un haut non spécifique à la baignade ;
- il est interdit de porter des sous-vêtements sous son maillot de bain ;
- les cheveux longs doivent être attachés.

Tout-e élève contrevenant à ces règles sera sanctionné-e.

14. DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités organisées par le gymnase, les élèves sont susceptibles d'être filmé-e-s ou photographié-e-s.

Afin d'illustrer les moyens d'information et de documentation, le Gymnase de Burier peut être amené à publier des images faisant apparaître des élèves. Organisées sous la responsabilité du Gymnase de Burier, les activités sont illustrées par des moyens de publication contrôlés par l'établissement. L'usage est purement informatif, en aucun cas commercial, politique ou publicitaire, et le contexte originel conservé.

À l'aide d'un formulaire qui leur est adressé en début d'année scolaire, les élèves et leurs représentant-e-s légaux-ales consentent ou non à la prise et à l'utilisation de ces images, selon les modalités décrites ci-dessus.

Fréquentation des cours

La fréquentation des cours est régie par le Règlement des gymnases (RGY) aux articles 55 à 60 ainsi que par notre règlement interne (ces documents sont disponibles sur le site Internet du gymnase). Ces articles précisent notamment que la fréquentation des cours est obligatoire, que toute absence doit être justifiée, que les maître·sse·s contrôlent la présence des élèves au début de chaque leçon, et que l'établissement doit tenir un contrôle régulier des absences et des arrivées tardives.

Transmission des informations au·à la représentant·e légal·e

La·le représentant·e légal·e reçoit le détail des absences avec chaque bulletin et lors de chaque notification de sanction.

Demande de congé

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé rédigée sur le formulaire officiel (disponible sur le site internet), clairement motivée, accompagnée d'un justificatif et signée par la·le représentant·e légal·e. Elle doit être déposée à l'intention du·de la maître·sse de classe au moins une semaine à l'avance (boîte aux lettres en face du guichet du secrétariat), cas d'urgence réservé. Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de cours. Dans tous les cas, ils doivent être attestés par la signature du·de la médecin traitant. Aucun congé pour stage ne sera accordé durant le 2^e semestre de la 3^e année.

Demande d'excuse

Toute absence non prévisible à un cours doit être justifiée (seules les absences pour raisons de maladie ou d'accident sont admises). Pour ce faire, les élèves complètent une demande d'excuse rédigée sur le formulaire officiel (disponible sur le site Internet) et signée par la·le représentant·e légal·e. Ils·elles la déposent dès leur retour en classe dans la boîte aux lettres du·de la maître·sse de classe (en face du guichet du secrétariat).

En cas d'absence non excusée ou dont le motif n'a pas été reconnu valable, la·le doyen·ne responsable prononce une sanction (exclusion temporaire). En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Les justifications d'absence rendues hors délai ne sont pas admises et sont considérées comme des absences injustifiées.

La direction se réserve le droit de demander une pièce justificative pour toute excuse ou absence.

Arrivées tardives

En principe, aucune arrivée tardive n'est tolérée. Les arrivées tardives font l'objet d'un décompte chaque année. Elles sont sanctionnées par la·le doyen·ne responsable de la volée.

Toute arrivée tardive liée à un retard de train ou de bus doit être justifiée ; une demande d'excuse est remise au·à la maître·sse de classe, obligatoirement complétée par un justificatif de la compagnie de transport.

– Pour les CFF :

confirmation de retard en ligne - http://fahrplan.sbb.ch/bin/trainsearch.exe/fn?L=vs_vb&tpl=vb (recherche rétroactive de max. 4 jours).

– Pour les VMCV : confirmation de retard disponible via le service à la clientèle - 021 989 18 37.

Exclusions de leçon (P et I)

Les comportements inadéquats (comportements qui ne respectent pas les règles fixées par la·le maître·sse, l'école, et qui empêchent le travail de s'exécuter correctement – devoirs non faits, matériel oublié, refus de travailler, indiscipline, etc.) peuvent faire l'objet d'une exclusion de leçon et/ou d'une autre sanction, celle-ci devant être demandée par la·le maître·sse au·à la doyen·ne. Les exclusions de leçon sont de la compétence de chaque maître·sse et font l'objet d'un décompte chaque année. Elles sont sanctionnées par la·le doyen·ne responsable de la volée.

Barème des sanctions

Le principe de la gradation des sanctions est appliqué séparément pour les absences injustifiées d'une part, les exclusions de leçon (P) ou pour indiscipline (I) et les arrivées tardives d'autre part. Les occurrences sont sanctionnées selon la gradation suivante.

Gradation des sanctions

Avertissement

Un seul avertissement écrit sera envoyé par année scolaire au·à la représentant·e légal·e ou à l'élève majeur·e, en référence aux art. 55, 56 et 57 du Règlement des gymnases et aux art. 13, 14 et 15 du Règlement interne du Gymnase de Burier. Pour chaque avertissement, une discussion entre la·le conseiller·ère de classe et l'élève doit avoir lieu.

Absences injustifiées

2^e absence injustifiée : un jour d'exclusion des cours

3^e absence injustifiée : trois jours d'exclusion des cours

4^e absence injustifiée : une semaine d'exclusion des cours

5^e absence injustifiée : un mois d'exclusion des cours et convocation par la Directrice

*6^e absence injustifiée : convocation de la Conférence des maître·sse·s,
préavis d'exclusion définitive (art. 32a de la Loi sur l'enseignement
secondaire supérieur LESS)*

Exclusions de leçon (P et I) et arrivées tardives additionnées

8^e occurrence : deux heures de retenue

10^e occurrence : un jour d'exclusion des cours

12^e occurrence : trois jours d'exclusion des cours et convocation par le doyen

14^e occurrence : une semaine d'exclusion des cours

16^e occurrence : un mois d'exclusion des cours et convocation par la Directrice

*17^e occurrence : convocation de la Conférence des maître·sse·s,
préavis d'exclusion définitive (art. 32a de la LESS)*

Après un mois d'exclusion dans l'une des deux situations, l'élève ne peut plus se permettre une seule occurrence supplémentaire.

Les maître·sse·s peuvent demander des sanctions pour les mises à la porte pour cause d'indiscipline (I).

Retenues

Les heures de retenue se déroulent le mercredi de 17h00 à 19h00. Pendant ces heures, les élèves recopient un texte imposé par la Direction.

Sauf circonstances extraordinaires, toute absence aux retenues est considérée comme une absence injustifiée et l'élève doit effectuer ses heures de retenue lors de la séance suivante. Le cas échéant, l'élève a jusqu'à 17 heures le jeudi suivant la date des retenues manquées pour faire valoir ces circonstances extraordinaires auprès de son·sa doyen·ne.

Exclusions des cours

Les élèves sanctionné·e·s de jours d'exclusion des cours ne sont pas autorisé·e·s à fréquenter l'établissement sauf pour participer aux travaux écrits annoncés.

Rattrapage des travaux écrits manqués

Une épreuve annoncée et manquée sans motif reconnu valable reçoit la note 1. Dès son retour en classe, il appartient à l'élève de prendre contact avec la·le maître·sse concerné·e. Lorsque le motif de l'absence est reconnu valable, la·le maître·sse peut en exiger le remplacement. Dans ce cas, la·le maître·sse inscrit l'élève concerné·e à une séance de rattrapage qui a lieu le lundi à

17h10 ou 18h10 au bâtiment Enogone en salle e213 ou e217 ; les portes du bâtiment sont fermées dès 17h15, les élèves doivent donc être présent·e·s avant la fermeture de celles-ci. Un rattrapage manqué est sanctionné définitivement de la note 1, sauf circonstances particulières. Le cas échéant, elles seraient examinées par la·le doyen·ne ; l'élève a jusqu'à 17h00 le mardi suivant la séance de rattrapage pour les faire valoir auprès du·de la doyen·ne.

Règlement interne du Gymnase de Burier

N.B. Par souci de simplification, la forme masculine est utilisée à titre épique.

PRÉAMBULE

Le règlement du Gymnase de Burier a pour but de donner un cadre général favorable aux études et au travail de chacun. Le respect des règles permettra d'adopter une ligne de conduite, à la fois personnelle et collective, propice à des relations harmonieuses.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art 1. Bases légales et réglementaires

¹ L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par les textes légaux suivants :

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) ;
- la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO) ;
- le Règlement des gymnases du 6 juillet 2016 (RGY).

² Un vade-mecum regroupant l'essentiel des dispositions légales et réglementaires de l'École de maturité, de l'École de culture générale et de l'École de commerce (calcul des notes et moyennes, conditions de réussite, passage d'une école à l'autre, changements de choix, examens, etc.) est disponible dans chaque salle de classe et figure sur le site internet du gymnase.

II. RESPONSABILITÉS

Art 2. Données personnelles

¹ Le représentant légal d'un élève mineur et l'élève majeur sont tenus de fournir des informations exactes et d'annoncer sans délai toute modification.

² Les données personnelles de l'élève sont strictement réservées à un usage interne.

Art 3. Départ définitif et interruption de longue durée

¹ Le départ définitif de l'établissement ou la demande d'interrompre les études doivent être attestés par une déclaration écrite adressée au directeur. Si l'élève est mineur, la déclaration doit être signée par son représentant légal.

Art 4. Responsabilité de l'établissement

¹ La Direction, les maîtres et l'ensemble du personnel veillent au maintien de l'ordre et de la discipline sur l'ensemble du site du gymnase. Ils sont tenus de faire respecter les règles en vigueur.

Art 5. Responsabilité de l'élève

¹ L'élève est tenu d'observer les règles de l'établissement dans toutes les activités organisées par l'école. Il doit avoir une tenue convenable et se conduire correctement tant au dehors qu'à l'intérieur de l'établissement.

² L'élève prend soin des locaux et du matériel qui est mis à sa disposition par l'établissement.

³ L'élève, ou son représentant légal s'il est mineur, est responsable des dégâts qu'il cause intentionnellement ou par négligence et il en assume la réparation.

Art 6. Attitude des élèves

¹ Les élèves développent une attitude constructive et respectueuse d'autrui. Ils s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère raciste, sexiste ou

homophobe, de même que de tout propos méprisant se rapportant à l'apparence physique ou à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique des autres élèves, des adultes qui les entourent, ou de toute autre personne.

Art 7. Maître de classe

¹ Le maître de classe est responsable de l'administration et de la vie de la classe. Il relaie les informations de la Direction auprès de sa classe et, inversement, les requêtes de sa classe auprès de la Direction.

² Le maître de classe assure le contact entre les maîtres du Conseil de classe et les élèves de sa classe.

³ Le maître de classe informe le cas échéant les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés, en coordonnant au besoin les mesures de soutien nécessaires.

⁴ Le maître de classe renseigne les élèves sur leurs droits et sur leurs devoirs.

Art 8. Élèves majeurs

¹ À la majorité civile de l'élève, le courrier du gymnase lui est adressé directement. Si l'élève souhaite que le courrier soit adressé à son ancien représentant légal, il doit en faire la demande par écrit à la Direction.

Art 9. Tâches spéciales et courrier de classe

¹ Les responsables de classe (tâches spéciales et courrier) sont nommés par le maître de classe au début de chaque année scolaire.

² La liste des tâches à effectuer est affichée en classe et doit être respectée.

³ Le courrier adressé aux élèves par le casier de classe est relevé et traité chaque jour par le responsable.

Art 10. Délégués de classe

¹ Au début de l'année scolaire, chaque classe désigne deux délégués. Les délégués sont réunis en conseil consultatif (Conseil des délégués) dont le mode d'élection et le fonctionnement sont définis par un règlement spécifique.

Art 11. Carte de légitimation

¹ À son arrivée au gymnase, chaque usager reçoit une carte de légitimation soumise aux conditions générales d'utilisation disponibles sur le site internet de l'établissement.

Art 12. Encadrement pédagogique

¹ Le maître de classe est le premier interlocuteur de l'élève ou de son représentant légal. Dans un deuxième temps, l'élève ou son représentant légal peuvent solliciter librement un rendez-vous auprès du doyen.

III. FRÉQUENTATION

Art 13. Fréquentation des cours

¹ Les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année les cours figurant à l'horaire ainsi que les cours facultatifs auxquels ils se sont inscrits.

² Les sorties et les activités culturelles organisées dans le cadre de l'établissement ainsi que les séances de rattrapage et de retenue font partie intégrante de l'obligation de fréquentation.

Art 14. Ponctualité et arrivées tardives

¹ Les élèves doivent respecter l'horaire de l'établissement.

² En cas d'arrivée tardive, l'élève présente ses excuses au maître concerné et en donne les raisons. Sans motif reconnu valable, les arrivées tardives sont punies par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, selon un barème remis à chaque élève en début d'année scolaire.

Art 15. Absences et excuses

¹ Toute absence doit être justifiée.

² Si l'absence se prolonge au-delà de trois jours consécutifs, le maître de classe doit être informé des raisons de l'absence, sans attendre le retour en classe.

³ En cas d'absences répétées ou de longue durée, un certificat médical peut être exigé.

⁴ Le jour de son retour en classe, l'élève présente une demande d'excuse (formulaire disponible au secrétariat et sur le site internet du gymnase). Il y indique d'une manière claire et précise le motif de l'absence, en y joignant le cas échéant un certificat médical. La demande signée par l'élève et son représentant légal s'il est mineur est remise au maître de classe selon des modalités précisées en début d'année scolaire. Le maître de classe apprécie le motif invoqué.

⁵ Les absences sans motifs valables sont punies par des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

⁶ L'usage de faux est considéré comme une faute grave et entraîne des sanctions.

Art 16. Absence lors d'une épreuve écrite ou orale

¹ Une épreuve annoncée et manquée sans motif reconnu valable reçoit la note 1.

² Dès son retour en classe, il appartient à l'élève de prendre contact avec le maître concerné. Lorsque le motif de l'absence est reconnu valable, le maître peut exiger le remplacement de l'épreuve manquée. L'élève qui déroge à cette exigence reçoit la note 1.

³ L'élève absent à la séance de rattrapage doit transmettre une demande d'excuse au doyen qui appréciera le motif, faute de quoi le travail obtient définitivement la note 1.

Art 17. Demandes de congé

¹ Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé auprès du maître de classe ; elle est présentée avant la prise de tout engagement contraignant et doit être accompagnée d'un justificatif.

² Toute demande de congé porte la signature de l'élève et de son représentant légal s'il est mineur. Elle est présentée aussi tôt que possible, mais au moins une semaine à l'avance. Les cas de force majeure sont réservés.

³ Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, aucune demande de congé n'est en principe accordée.

Art 18. Éducation physique

¹ Les dispositions internes propres à la file d'éducation physique et le présent règlement s'appliquent sans restriction aux périodes de sport dispensées dans l'établissement et aux manifestations sportives en lien avec le gymnase.

² La participation aux cours d'éducation physique et aux cours de natation est obligatoire.

³ Une tenue de sport correspondant aux exigences posées en début d'année est obligatoire.

⁴ Les élèves qui sont dans l'incapacité de faire du sport ne sont pas autorisés à participer à une leçon d'éducation physique ; ils remplissent une demande d'excuse conformément à l'article 15 du présent règlement.

⁵ Les sportif-ive-s d'élite souhaitant bénéficier d'une dispense de sport s'adressent au chef de file des sports en début d'année scolaire.

IV. USAGE DU SITE

Art 19. Utilisation des locaux

¹ Le gymnase est un lieu d'étude. Le calme y est de rigueur.

² Seules les personnes autorisées ont accès aux bâtiments.

³ Toutes les salles de classe de l'établissement sont fermées en dehors des heures de cours, y compris pendant les pauses de plus de 5 minutes.

⁴ Toute demande d'utilisation des locaux en dehors des heures de cours doit être adressée au directeur.

⁵ L'accès aux toitures des bâtiments est strictement interdit.

Art 20. Respect des lieux et ordre sur le site

¹ Il appartient à chacun de contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

² Il est impératif que les élèves veillent à l'ordre et à la propreté des locaux au début et à la fin de chaque leçon, notamment en effectuant la liste des tâches affichée en classe.

³ En vue du tri et du recyclage, les déchets doivent être déposés dans les bacs spécifiques.

⁴ La consommation de nourriture ou de boissons est interdite en classe. La vaisselle du gymnase ne doit pas quitter la cafétéria ou le restaurant.

⁵ Chaque maître peut exiger des élèves la mise en ordre des locaux.

⁶ Hormis les appareils mis à la disposition des élèves par le gymnase, l'utilisation d'appareils ménagers (frigos, chauffages, etc.) n'est pas autorisée.

V. CIRCULATION ET PLACES DE PARC

Art 21. Vélos, vélomoteurs, motos

¹ Deux parkings sont à disposition :

- à l'entrée Nord du Gymnase de Burier par la route de Chailly ;
- à l'entrée Sud du site, accessible uniquement par le Chemin du Vallon.

Art 22. Voitures

¹ Les parkings sont payants et réservés exclusivement aux enseignants et aux membres du personnel du gymnase. Les contrevenants sont dénoncés à l'autorité compétente.

VI. USAGE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES, INTERNET

Art 23. Appareils électroniques

¹ Les appareils électroniques (téléphones, lecteurs media, baladeurs, radios, montres connectées, ordinateurs portables, etc.) sont interdits pendant les leçons, sous peine de confiscation et de sanction.

² Les enseignants peuvent autoriser l'utilisation à titre pédagogique d'appareils électroniques en classe.

Art 24. Internet

¹ La diffusion sur Internet de photos ou de vidéos prises dans le cadre des activités scolaires sans l'autorisation des personnes concernées est interdite.

² Dans tous les cas, la diffusion de propos diffamatoires ou injurieux est interdite.

VII. COMMUNICATION

Art 25. Information, panneau d'affichage

¹ Chaque élève est tenu de consulter régulièrement les tableaux et les écrans d'affichage officiels.

Art 26. Propagande, publicité, affichage

¹ Toute forme de propagande et de publicité commerciale est interdite sur le site.

² L'affichage, la distribution de communications ou d'annonces, la récolte de signatures, l'organisation de clubs, de groupements, de réunions ou de collectes d'argent sont soumis à l'autorisation préalable de la Direction.

VIII. TABAC, ALCOOL, SUBSTANCES ILLICITES, OBJETS DANGEREUX

Art 27. Tabac

¹ La fumée est interdite sur l'ensemble du site (intérieur et extérieur) à l'exception de la zone fumeurs.

² Les fumeurs font usage des cendriers disposés dans cette zone.

Art 28. Alcool, substances illicites

¹ Toute détention et toute consommation d'alcool ou de stupéfiants sur le site du Gymnase de Burier sont formellement interdites.

² Il est de même interdit de fréquenter le gymnase sous l'effet de l'alcool ou de stupéfiants.

³ La Direction se réserve le droit d'infliger des sanctions disciplinaires, de dénoncer les contrevenants auprès des autorités concernées et de proposer une consultation des services de santé ou de médiation.

Art 29. Objets dangereux et jeux d'argent

¹ Les objets dangereux ainsi que les jeux d'argent sont strictement interdits sur le site.

Art 30. Sanctions

¹ Toute infraction au présent règlement peut être sanctionnée.

² Les sanctions disciplinaires suivantes peuvent être prononcées :

- a. le devoir supplémentaire ;
- b. l'exclusion d'une leçon ;
- c. la retenue ;
- d. l'exclusion temporaire ;
- e. l'exclusion définitive.

³ Hormis l'exclusion d'une leçon et les devoirs supplémentaires, les sanctions font l'objet d'un avis au représentant légal. Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte.

Art 31. Tricherie

¹ Toute tricherie est sanctionnée par la note 1. Par ailleurs, d'autres sanctions peuvent être prononcées.

² Le plagiat est considéré comme de la tricherie.

IX. DISPOSITIONS FINALES

Art 34. Adoption et entrée en vigueur

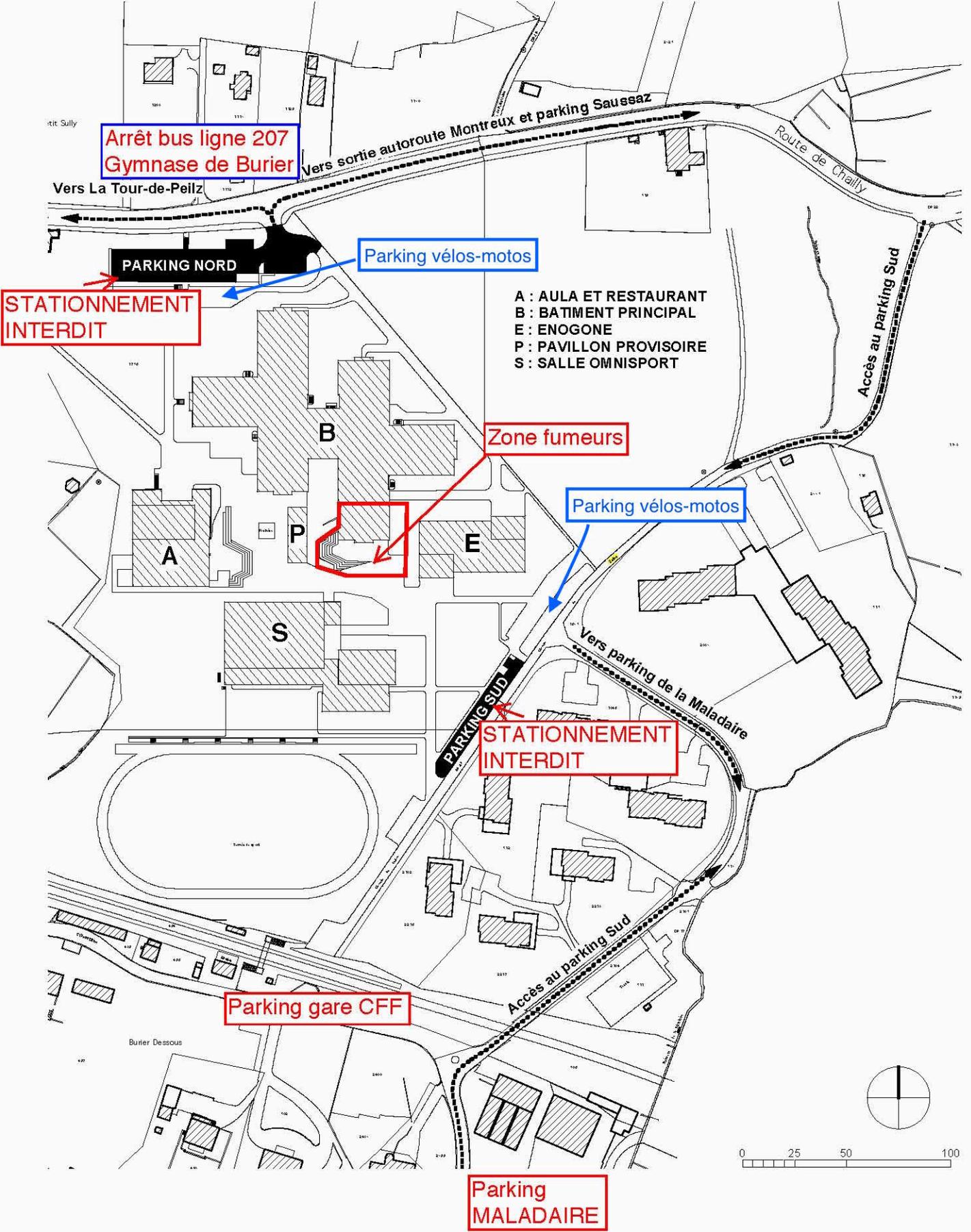
¹ Le présent règlement a été adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase de Burier le 20 janvier 2017.

² Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2017.

Notes

Notes

GYMNASSE DE BURIER
Route de Chailly - 1814 La Tour-de-Peilz
ACCES ET PARKING





Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Gymnase de Burier

Route de Chailly 170 – Case postale 96 – 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 316 93 33

Courriel : gymnase.burier@vd.ch

Site internet : www.gymnasedeburier.ch